

<b>COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 DECEMBRE 2010</b>
--

L'an deux mille dix, le treize décembre à 20 heures quarante cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Didier DAGONET, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Didier DAGONET, Maire,  
Messieurs Gérard WAGENTRUTZ et Claude POUILLART, Adjoints au Maire,  
Mesdames Christelle BRUNETTI, Maria FERNANDES, Messieurs Jacques CORMERY et Bertrand VERGNAUD.

**ETAIENT ABSENTS :**

Monsieur Patrice GLANDIERES,  
Monsieur Régis ROUSSEAU-CAFFIER qui donne pouvoir à Monsieur DAGONET.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Bertrand VERGNAUD

**LA SEANCE EST OUVERTE A 21 HEURES 00**

**1 - Nomination du Secrétaire de séance**

Monsieur le Maire indique aux membres que certains n'ont été secrétaire qu'une fois et demande à Monsieur Bertrand VERGNAUD d'être secrétaire de séance, il n'y a aucune objection.

**2 - Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 14 octobre 2010.**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'il y a des remarques sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 octobre 2010.

Aucune observation n'étant faite, Monsieur le Maire propose le vote,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'**unanimité**,

**APPROUVE** le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 octobre 2010.

**3 - Adhésion au SIGEIF de la Commune de Brou-sur-Chantereine (Seine et Marne)**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur WAGENTRUTZ qui indique que comme c'est déjà arrivé cette année, une nouvelle commune demande à adhérer au SIGEIF et qu'il y a déjà 181 communes adhérentes

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, aucune question n'étant posé, Monsieur le Maire propose de passer aux votes, **le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'**unanimité**,

**DECIDE**

**D'APPROUVER** l'adhésion de la commune de Brou-sur-Chantereine au sein du SIGEIF.

**4 - Modification des statuts du SMEP**

Monsieur le Maire explique que le SMEP a décidé de modifier les statuts afin d'en fixer le nouveau siège au 59 avenue de l'Europe à Domont, et de remplacer la référence au code des communes figurant à l'article 2, par la référence au code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, puis passe aux votes.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré

**APPROUVE à l'unanimité** les changements de statuts du SMEP.

Arrivée de Madame Brunetti.

## **5 - Position de la commune sur l'accueil des gens du voyage**

Monsieur le Maire rappelle qu'un courrier de Monsieur le Préfet en date du 28 octobre dernier demande au conseil municipal de Béthemont-la-Forêt de se prononcer sur le projet du nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage et plus particulièrement sur la possibilité de notre commune de s'inscrire dans cette démarche. Démarche qui consiste à créer des emplacements sur notre territoire afin d'accueillir des caravanes.

Monsieur le Maire indique que pour sa part il en est hors de question, car notre commune fait partie du périmètre du site classé de la Vallée de Chauvry, et que nous n'avons pas les moyens financiers de supporter une telle installation.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, Monsieur Cormery indique qu'il n'a pas de remarque sur une telle absurdité, Monsieur Wagenstrutz est contre, puisqu'il n'y a pas des questions Monsieur le Maire propose un avis défavorable et passe aux votes.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité** d'émettre **un avis DEFAVORABLE** sur le projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

## **6 - Position de la commune concernant la Forêt de protection.**

Monsieur le Maire rappelle qu'un dossier a été remis lors du dernier Conseil Municipal en vue de prendre une décision sur la Forêt de protection, il rappelle également que l'ancienne équipe municipale avait voté contre et qu'il propose à présent à la nouvelle équipe de prendre à son tour une décision sur ce projet et propose donc de passer au débat. Il indique que ce projet est un outil pour protéger la forêt et est mis en place par le Préfet qui détermine un périmètre des parcelles ainsi qu'un commissaire enquêteur qui suivra l'enquête publique. Actuellement Domont et Chauvry sont contre. Monsieur Wagenstrutz demande si cela aura un coût pour la Commune, Monsieur le Maire lui indique que non.

Monsieur Cormery prend la parole et indique que lorsque l'ONF prend en charge la forêt elle en fait ce qu'elle veut sans même demander l'avis des communes, comme par exemple la fermeture de la Route des Parquets, de même que d'après la plaquette qui lui a été remise la dernière fois, il se peut qu'il y ait des expropriations. Par la suite il indique que lui personnellement s'oppose à ce projet. Monsieur Pouillart indique qu'un tel pouvoir est aberrant.

Monsieur le Maire indique que lui aussi lors de l'ancienne mandature auquel il appartenait avait voté contre, car puisque personne ne semblait se soucier du problème de manque d'assainissement dans notre commune alors que pour lui c'était le problème le plus urgent à traiter, et que maintenant l'on peut espérer un aboutissement à ce problème alors il peut à présent prendre une décision plus réfléchie. Monsieur Cormery indique que lorsque nous avons le problème des foudroyages, personne n'est venu nous soutenir. Monsieur le Maire précise que la statut de forêt de protection est l'outil le plus approprié pour préserver les massifs forestiers de Carnelle, Montmorency et l'Isle-Adam de la pression immobilière, cet outil nous permettra de transmettre aux générations futures un massif forestier de qualité par conséquent Monsieur le Maire est favorable à l'installation du Statut de forêt de protection. A la suite de ce débat Monsieur le Maire décide de passer au vote.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

**DECIDE à la MAJORITE à 4 voix POUR** Messieurs Dagonet, Wagenstrutz, Vergnaud et Rousseau-Caffier, **2 voix CONTRE** Messieurs Cormery et Pouillart et **2 ABSTENTIONS** Mesdames Brunetti et Fernandes.

## **7 - Question diverses.**

Monsieur Pouillart prend la parole, et demande :

- où en sont les demandes pour les subventions pour l'assainissement, Monsieur le Maire lui répond que c'est en cours.
- ce qu'il en est de la réunion qui devait se faire sur le compte rendu de la Fête du Village, Monsieur le Maire lui répond que comme il le sait, la personne qui s'occupait de tout cela est actuellement dans l'impossibilité de faire une réunion.

- Au sujet du numéro unique pour les demandes de logements, Monsieur le Maire l'informe que suite aux intempéries, la secrétaire n'a pu se rendre à la réunion de la Préfecture, mais continue de s'occuper du dossier.
- Il demande également le coût des médailles du travail qui ont été remises, car normalement c'est à l'employeur de les acheter, par la Mairie, Monsieur le Maire lui indique que cela avait été vu lors du dernier bureau et que tous sauf Monsieur Cormery étaient pour.
- Enfin, il indique qu'il avait entrepris une démarche auprès de l'union des Maires pour les indemnités de la secrétaire et qu'il n'avait pas de réponse, il demande s'il peut se rendre sur place pour avoir des réponses, Monsieur le Maire lui indique que lui non plus n'a pas de réponse et lui dit qu'il peut faire ce qui lui semble bon, mais lui précise également qu'après ce Conseil, il y a une réunion de bureau et que cette question sera examinée.

Monsieur Cormery prend la parole et demande où l'on en est des travaux effectués par l'entreprise Myrh et surtout quel est le montant de la facture, y a-t-il des suppléments. Monsieur Wagentrutz lui répond que nous n'avons pas encore reçu les factures, mais que de toutes façons il n'y aura pas de surprise à avoir, car il n'y aura pas de supplément, Monsieur le Maire prend la parole et indique qu'il y aura juste le remplacement de 2 tampons d'assainissement suite au vol de ceux-ci mais qui n'ont pas de rapport direct avec les travaux en eux-mêmes. Monsieur Cormery reprend la parole et demande au Maire de se rapprocher de ces collègues de Chauvry, Bouffémont, Frépillon et Villiers Adam au sujet du CD 44, car lors des intempéries comme la semaine passée, cette route est impraticable, et qu'il faudrait faire un courrier en commun afin de demander l'entretien de cette voirie. Monsieur le Maire indique qu'il verra à l'occasion avec ses collègues, mais que cette route ne fait plus partie des axes prioritaires, et passe donc après. Monsieur Wagentrutz indique qu'il y a en effet un plan de délais d'intervention. Monsieur le Maire indique que ce fait n'est pas nouveau et qu'on ne peut le régler du jour au lendemain, mais il en prend note. Monsieur Cormery demande également que soient prévenus les trois conseillers généraux du territoire, Messieurs Guichard, Barentin et Daviot. Il indique également en précisant que cela non plus n'est pas nouveau, que la route de Taverny se dégrade à nouveau, glisse et s'ouvre, et ceci à cause de la source et du verglas. Monsieur Wagentrutz indique que l'entreprise Myrh a fait un joint d'émulsion et qu'il tient très bien jusqu'alors.

<p style="text-align: center;"><b>PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR LA SEANCE EST LEVEE A VINGT DEUX HEURES ET 25 MINUTES</b></p>
--